

## PROCES-VERBAL DU 7 AVRIL 2025

Nombre de conseillers : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt cinq, le sept avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHEVERNY dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mme GALLARD Lionella, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025

Présents : Mme GALLARD, Mr TESSIER, Mr CHADENAS, Mr GUILLOT, Mme CLEMENT,

Mr GIL, Mr GOUNY, Mr CAZIN, Mme DAZIN, Mme CARINE, Mme VACELET, Mme DESOUCHES-GRANGEON.

Excusés : Mr CHERRIER a donné procuration à Mme GALLARD. Mr de VIBRAYE Charles-Antoine a donné procuration à Mr GUILLOT. Mme VIVANT Marthe a donné procuration à Mme CARINE Fatima

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT Francine.

### Ordre du jour

- 1) ) - Groupe AXA Assurances et groupe Mutuale Assurances : convention pour une proposition d'une offre négociée de complémentaire santé à destination des habitants de la commune de Cheverny.
- 2) - Commerce 13 B rue du Chêne des Dames : demande d'occupation du domaine public pour une activité de glacier.
- 3) – Tiers lieu : avenant à la convention Loir-et-Cher Logement – réintégration du projet de création d'une halle vélo.
- 4) – Tiers lieu : aménagement d'une salle polyvalente – demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'aménagement et la réhabilitation d'un bâtiment dédié aux activités culturelles.
- 5) – Tiers lieu : aménagement d'une salle polyvalente et création d'une halle vélo – demande de subvention auprès de l'Etat au titre des Maires Bâisseurs.
- 6) – Tiers lieu : mission technique pour l'aménagement d'une cuisine respectant les normes en matière d'hygiène et de sécurité.
- 7) – Aménagement d'équipements vélo Parc des Biches et Place de l'Eglise.
  - proposition société PIM.
- demande de subventions au titre :
  - \* de la Dotation Touristique du Conseil Départemental de Loir-et-Cher.
  - \* du programme Alvéole Plus – programme porté par la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette (FUB).
- 8) – Médiathèque départementale : convention adhésion pour l'accès des administrés aux ressources numériques culturelles et de loisirs (livres, revues, films, musique, mangas etc...).
- 9) – Etablissement de la liste préparatoire des jurés d'assises 2026 – tirage au sort.
- 10) – Commune touristique : convention avec la Préfecture de Loir-et-Cher portant sur le logement saisonnier.
- 11) – Programme de voirie 2025.
  - Choix de l'entreprise.
  - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la DSR (Dotation Solidarité Rurale).
- 12) – Entreprise SPIE : avenant à la convention d'implantation de 2 bornes IRVE (Infrastructures de Recharge Véhicules Electriques).
- 13) – Cérémonie du 8 mai.

**Compagnies d'Assurance AXA et MUTUALE – Convention proposition offre d'une complémentaire santé aux habitants de Cheverny. Mise à disposition de la salle des fêtes pour l'organisation de réunion.**

La collectivité a été démarchée par La compagnie d'assurance AXA et la compagnie d'assurance MUTUALE afin de pouvoir proposer une complémentaire santé à moindre coût à l'ensemble des habitants. Une convention va être signée avec chacune des compagnies pour présenter leur offre. AXA et MUTUALE vont le même jour, le jeudi 24 avril 2025, après-midi, à des horaires différents tenir une réunion publique pour exposer leur offre de complémentaire santé.

**Sarl La Porte Dorée – Dominique EUGENE – convention d'occupation du domaine public pour une activité de glacier -13 B Rue du Chêne des Dames**

Monsieur Dominique EUGENE, gérant de la Sarl La Porte Dorée a acquis un immeuble au 13B, Rue du Chêne des Dames dans le but d'y installer un commerce alimentaire. Il souhaite pouvoir disposer d'une surface de 3 m<sup>2</sup> sur le domaine public, du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre, afin de déposer, stationner un triporteur pour la vente de glaces. Le conseil municipal a décidé de fixer forfaitairement le montant annuel de la redevance à 60 € soit (20 € x 3m<sup>2</sup>). Tarif du m<sup>2</sup> identique à celui appliqué à la Sarl H.B.H.P - restaurant Le Pinocchio

**Propriété Barone 3/5 rue du Chêne des Dames – avenant n°1 à la convention transfert maîtrise ouvrage partiel et temporaire – Société HLM Loir-et-Cher Logement – réintégration de la halle vélo.**

Dans la convention initiale portant sur le transfert de la maîtrise ouvrage partiel et temporaire à la Société HLM Loir-et-Cher Logement, pour la réalisation d'un tiers lieu, la création d'une salle polyvalente, la construction de deux logements à destination des travailleurs saisonniers et la construction de logements sociaux, il avait été exclu le projet de construction d'une halle vélo. Il est proposé maintenant, pour des raisons de cohérence, d'inscrire dans le programme la halle vélo qui sera accolée au futur Office du Tourisme. Un avenant n°1 à la convention va être passé pour acter le changement.

**Tiers lieu – transformation de la grange en salle polyvalente – demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la culture.**

Dans le cadre du programme de réhabilitation de la propriété située 3/5 rue du Chêne des Dames, il est prévu la transformation de la grange en salle polyvalente destinée à accueillir du public. Ce lieu sera dédié, en outre, à l'organisation, la préparation et la production de spectacles en accueillant en résidence des compagnies de spectacles. Les associations de la commune pourront y tenir des réunions pour la préparation de leurs manifestations. Des actions culturelles intergénérationnelles sont prévues. Le montant prévisionnel des travaux pour cette partie est estimé à 624 523 € HT. Le Conseil Départemental peut subventionner le projet au taux maximum de 20 % de la dépense HT, en plafonnant le montant de l'aide à 120 000 €. Le conseil municipal a décidé de solliciter le montant plafond de la subvention.

**Tiers lieu – transformation de la grange en salle polyvalente et logement - demande de subvention auprès de l'Etat de l'Aide aux Bâisseurs.**

La collectivité a le projet de réaliser un programme portant sur la réhabilitation d'une friche urbaine située en centre bourg composée d'une grange et d'une habitation fortement dégradées. Cette réhabilitation consiste à l'aménagement d'une grange afin de la transformer en salle polyvalente en rez-de-chaussée et 2 logements à l'étage et en la création d'une halle vélo avec services et d'un office du tourisme en lieu et place de l'habitation dégradée. L'objectif est d'apporter de nouveaux services, de redynamiser le centre bourg et de répondre aux problématiques du territoire. Le projet a la particularité de ne pas consommer de nouveaux espaces mais au contraire de densifier les espaces existants. L'ensemble du programme est éligible auprès de l'Etat à une aide financière au titre des Maires Bâisseurs. Une subvention au taux le plus élevé possible va être sollicitée.

**Tiers lieu – aménagement d’une cuisine – mise aux normes en matière d’hygiène et de sécurité - mission de conseils et de recommandations portant sur les normes en**

Dans le cadre du projet du tiers lieu, il a été convenu la création d’un café intégrant un espace cuisine. La collectivité souhaite que la cuisine soit en conformité avec les normes actuelles en matière de sécurité et d’hygiène, parce qu’elle ne sera pas utilisée uniquement pour de la petite restauration, des plats pourront y être confectionnés, transformés et cuits. Cette conformité nécessite au préalable une étude d’aménagement de l’espace. Le cabinet Vulpes Consulting a été retenu pour la réalisation d’une mission de conseils et de recommandations en matière de conformité. Le montant de la prestation s’élève à 2 000 € HT- 2 400 € TTC.

**Création d’espaces pour stationnement et de services pour cyclistes – demande de subvention – auprès du Conseil Départemental 41 au titre de la dotation de tourisme.**

Pour pallier le déficit d’emplacements en matière de stationnement de vélo et de services dédiés, dans le centre bourg, le flux de touristes à vélo étant important sur le territoire, il a été dédié de créer des stationnements vélos supplémentaires ainsi que deux emplacements vélos protégés, un ruelle de l’église et dans le parc des biches. Ainsi, un abri vélo de douze places (ruelle de l’église) ainsi qu’un totem de réparation et de gonflage pour vélo (place de l’église) complétés par 15 emplacements vélos supplémentaires vont être installés. Un abri vélo ainsi que des tables de pique-nique vont être implantés parc des biches. La société PIM Mobility a été retenue pour la fourniture l’installation des abris vélo et du totem dont le montant s’élève à 38 289.00 € HT – 45 946.80 € TTC. L’association Kairos a, quant à elle, été retenue pour la fourniture de tables de pique-nique pour un montant de 3 804 €. Le conseil municipal va solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental car la fourniture et l’installation de ces équipements sont éligibles à une subvention au titre de la Dotation de Tourisme.

**Création d’espaces pour stationnement de vélos – demande de subvention dans le cadre du dispositif Alvéole Plus porté par la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette.**

La collectivité labellisée « Commune Touristique » et « Station de Tourisme », située sur le parcours de la Loire à Vélo et des Châteaux de la Loire à Vélo, développe depuis plusieurs années sur son territoire la mobilité douce favorable au développement durable, mais aussi, pour assurer la sécurité des nombreux touristes qui se déplacent en vélo sur le territoire pour venir visiter les différents sites remarquables. Des liaisons douces et pistes cyclables interconnectées ont été créées. Le nombre de visiteurs à vélo est croissant et aucun dispositif de stationnements abrités pour vélo n’existe sur le territoire. Pour faciliter l’accueil des touristes à vélo dans le centre bourg, le conseil municipal a décidé de compléter l’offre de stationnement vélo et de créer deux aires abritées de stationnement. Une ruelle de l’église équipée d’une station de réparation et de gonflage pour vélo (place de l’église) et une dans le parc des Biches. La société PIM Mobility a été choisie pour la fourniture et l’installation des abris, stationnements supplémentaires et la station de réparation. Le montant des équipements s’élève à 38 289.00 € HT – 45 946.80 € TTC. En sus de la Dotation de Tourisme qui a été sollicitée auprès du Conseil Départemental, pour les aires abritées, les stationnements supplémentaires et le totem, une subvention va être demandée pour ces mêmes équipements au titre du dispositif Alvéole Plus, dispositif porté par la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette (FUB).

**Médiathèque Départementale – convention de mise à disposition des ressources numériques**

La médiathèque départementale, service culturel du Département de Loir-et-Cher, propose une collection riche et diversifiée de ressources numériques à destination des usagers inscrits en bibliothèque. Ces ressources en ligne sont désormais également accessibles aux communes ne disposant pas de bibliothèque. Pour permettre l’accès gratuit à ces ressources numériques à l’ensemble des administrés, la collectivité a décidé de passer une convention avec le Conseil Départemental. La participation communale s’élève annuellement à 0.13 € par habitant.

### **Etablissement de la liste préparatoire des jurés d'assises 2026 – tirage au sort.**

Il a été procédé au tirage au sort de trois personnes pour figurer éventuellement sur la liste annuelle du jury criminel de l'année 2026.

Ont été tirés au sort :

- Mme TAGNON Aurélie née le 17 Février 1979 à BLOIS (41) – domiciliée 6 route de Cormeray 41700 CHEVERNY.
- Mr WAGNER Lionel né le 12 Octobre 1953 à PUTEAUX (92) – domicilié 12 route du Bûcher 41700 CHEVERNY.
- Mr DUGUET Jean né le 26 mai 1949 à DOL-DE-BRETAGNE (35) domicilié 14 route de Romorantin 41700 CHEVERNY.

### **Programme de voirie 2025 - Choix de l'entreprise - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la DSR (Dotation Solidarité Rurale).**

Des travaux de réfection de voirie Route de Troussay et la Rue de la Guillonnière doivent être réalisés. La couche de roulement endommagée de la Route de Troussay doit être refaite. Dans le prolongement de la Route de Troussay, jusqu'à la rue des Ormeaux des poutres de rives doivent être réalisées pour renforcer les accotements. De même, Rue de la Guillonnière des poutres de rives doivent être faites. L'entreprise BSTP a été retenue pour la réalisation des travaux pour un montant à 85 600.00 € HT–102 720.00 TTC. La collectivité va solliciter une subvention au titre de la DSR (Dotation Solidarité Rurale) auprès du Conseil Départemental. Le montant attendu de l'aide financière s'élève à 22 000 €.

### **Entreprise SPIE - Avenant n°1 – convention d'occupation du domaine public pour le déploiement d'Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE).**

Le conseil municipal a décidé dans sa séance du 2 décembre 2024 de passer avec la société SPIE CityNetworks, une convention temporaire d'occupation du domaine public, à caractère précaire et révocable, pour l'installation de deux bornes de recharges rapides sur l'espace polyvalent. La société SPIE CityNetworks a informé de la nécessité de passer un avenant n°1 au contrat au motif d'un changement de nom du titulaire. En effet, le nom du nouveau titulaire est la société CityFMET qui est détenue partiellement par la société SPIE CityNetworks. La société CityFMET est représentée par la société SPIE CityNetwork, en qualité de président. Il a été décidé de signer cet avenant n°1 à la convention.

### **Cérémonie nationale de commémoration du 8 mai 1945**

La cérémonie nationale de commémoration du 8 mai 1945 aura lieu le mercredi 8 mai 2025

Programme :

- 11h15 : cérémonie aux monuments aux morts avec dépôt de gerbe.
- 11h30 : vin d'honneur à la salle des fêtes.